



Boost4Circularity : Appel à manifestation d'intérêt de projets structurants

VADEMECUM

2^e édition :

Ouverture de l'appel : 7 septembre 2026

Clôture de l'appel : 12 octobre 2026 à 13h

Soumission des candidatures via [Mon espace](#) (uniquement)

Vous portez un **projet industriel circulaire capable de transformer votre filière ou votre territoire** ? Vous avez besoin d'un **coup de boost** ? Participez à l'appel à manifestation d'intérêt **Boost4Circularity** et bénéficiez d'un **appui stratégique sur mesure pour accélérer votre initiative** : analyse approfondie de vos besoins, activation coordonnée des leviers publics, mise en relation avec les acteurs clés et visibilité institutionnelle.

Destiné aux **entreprises ayant un siège d'exploitation en Wallonie**, seules ou en consortium, cet appel cible les projets à fort impact collectif, créateurs de valeur et inscrits dans au moins une des filières prioritaires de Circular Wallonia 2.0 (Métaux et matières critiques, Chimie, Construction, Agroalimentaire/biobasé/eau).

Boost4Circularity **ne constitue pas un financement direct** de projets.

Boost4Circularity est coordonné par le SPW Economie Emploi Recherche, en collaboration avec d'autres acteurs régionaux en fonction des besoins identifiés (Wallonie Entreprendre, AWEX/WBI, Agence du Numérique, FOREM, IFAPME et autres SPW) et avec le soutien de fédérations patronales et sectorielles (AKT, UCM, Agoria, Essenscia, Fevia et Embuild)

Dans le cadre de cette seconde édition, la sélection portera sur un maximum d'un projet par filière prioritaire, sur base de leur cotation globale résultant de l'évaluation des critères définis ci-dessous.

1. Contexte

Le 27 novembre 2025, le Gouvernement wallon a adopté [Circular Wallonia 2.0](#), centrée sur des filières prioritaires et concentrant les moyens sur un ensemble d'actions à fort potentiel de déploiement industriel. Ses objectifs sont clairs : intégrer la circularité au cœur des **filières industrielles**, amplifier les pratiques et renforcer **l'autonomie stratégique** de la Wallonie face aux tensions croissantes sur les ressources. La Stratégie permettra d'accélérer la décarbonation, de renforcer la souveraineté régionale et de stimuler la compétitivité du tissu productif.

La volonté de la Région wallonne est désormais de consolider les acquis obtenus lors de la première phase de Circular Wallonia (2021-2025), de **massifier les projets démonstrateurs**, de **mobiliser les leviers du policy mix* autour des projets structurants les plus prometteurs**, d'intégrer les pratiques circulaires dans les chaînes de valeur traditionnelles, et de concentrer l'action publique sur des projets et actions à haut potentiel économique et territorial. Les **projets industriels structurants** constitueront l'un des principaux leviers de mise en œuvre de Circular Wallonia 2.0 : ils permettront de mobiliser les entreprises autour des filières prioritaires, de renforcer la résilience industrielle, de lever les barrières identifiées et de générer des effets d'entraînement pour l'ensemble d'un secteur, d'une filière et de l'économie wallonne.

2. Quelle est l'offre de services apportée aux projets structurants sélectionnés ?

Boost4Circularity vise à **accompagner des projets industriels structurants wallons**. Les projets sélectionnés bénéficieront d'une analyse de leurs besoins par la Cellule de coordination de Circular Wallonia 2.0 afin de déterminer les dispositifs wallons pertinents (obtention de financement, formations, RD&I...) pour accélérer leur mise en œuvre. Sur base des résultats de cette analyse, la Cellule mettra en place un mécanisme d'appui, en mettant en lien les porteurs de projets avec les acteurs publics pertinents afin de les aider à lever les freins liés au déploiement du projet.

Il est important de préciser que Boost4Circularity ne constitue pas un financement direct des projets.

Les projets sélectionnés peuvent bénéficier, en fonction de la nature et du degré de maturité de leur projet, d'une **offre de service personnalisée**, comprenant notamment :

- Un dialogue structuré avec l'administration afin de préciser le périmètre, les objectifs et les conditions de réussite du projet ;
- La co-construction d'un plan de portage, la définition d'un cadre de KPI et de reporting ;
- Une analyse des besoins et une orientation vers les dispositifs, outils et leviers existants (financiers, réglementaires, d'accompagnement ou européens) susceptibles de soutenir la mise en œuvre du projet ;
- Un appui à la structuration du projet, y compris à la consolidation de partenariats ou à la clarification de la gouvernance ;
- Une mise en relation ciblée avec des acteurs pertinents (entreprises, centres de recherche, pôles, opérateurs publics) en lien avec la filière concernée ;

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

- Une articulation renforcée avec les stratégies régionales, notamment Circular Wallonia et la Stratégie de spécialisation intelligente (S3), ainsi qu'avec les dynamiques de filières et les initiatives européennes pertinentes ;
- Une visibilité institutionnelle et une reconnaissance du projet comme initiative à potentiel structurant, facilitant son positionnement et sa crédibilité auprès des partenaires.

La reconnaissance d'un projet comme présentant un potentiel structurant dans le cadre de cet appel **ne constitue pas en soi une garantie de financement**, mais **vise à faciliter sa maturation, son alignement stratégique et son intégration dans un écosystème favorable à son déploiement**.

Être retenu signifie :

- bénéficier d'un référent dédié au sein de la cellule Circular Wallonia
- accéder à un portage public coordonné

Être retenu ne signifie pas :

- un financement automatique
- une dérogation aux règles existantes

Un projet peut ne pas être retenu immédiatement pour des raisons de maturité, de capacité d'accompagnement ou de cohérence sectorielle. Il peut être retravaillé et redéposé ultérieurement, lors d'un prochain appel Boost4Circularity.

Le portage de Boost4Circularity relève de l'exercice de missions de services publics. Il consiste à organiser, structurer et accompagner la transition circulaire de manière transversale, au bénéfice de l'ensemble du tissu économique. Cette mission, qui ne crée aucun avantage sélectif, **ne relève donc pas du régime des aides d'État**. En revanche, les dispositifs opérationnels mobilisés au sein du policy mix conservent pleinement leurs propres règles d'accès, de sélection et de financement. Lorsqu'ils prévoient des soutiens directs aux entreprises, ces interventions constituent des aides économiques au sens du droit européen et restent soumises aux cadres applicables, y compris les régimes d'aides d'État ou de minimis lorsque requis.

3. Qu'entend-on par « projet structurant » ?

Un **projet structurant** est une **initiative d'ampleur**, portée par au moins une entreprise, **mobilisant plusieurs leviers du policy mix*** pour créer un **impact sur une filière ou un territoire** (mutualisation, massification, relocalisation, montée en compétences, levée de freins...). Un projet structurant peut être exemplatif ou démonstratif, lorsqu'il illustre des pratiques de circularité reproductibles ou montre la faisabilité d'un modèle circulaire. Il fédère et mobilise un écosystème structuré autour d'une initiative industrielle. Il peut être confronté à des barrières techniques, économiques, culturelles ou organisationnelles qui limitent aujourd'hui la circularité au sein de la filière, ou encore ouvrir la voie à d'autres projets grâce à la mutualisation de données, de moyens ou de connaissances. Les projets

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

structurants se distinguent par leur **impact collectif** : ils bénéficient à plusieurs acteurs de la filière, génèrent des apprentissages transférables, ou préparent des évolutions à plus grande échelle.

Leur apport peut se situer à différents niveaux :

- **économique** : mutualisation d'infrastructures, nouvelles possibilités de commercialisation pour les solutions circulaires, élargissement des opportunités économiques grâce à la valorisation circulaire des ressources, nouveaux modèles d'affaires circulaires ;
- **technologique** : innovations facilitant la mise en œuvre des différentes stratégies circulaires allant de la réduction de l'utilisation des ressources à leur réutilisation, réparation, rénovation, réemploi, remanufacturing, et recyclage ;
- **organisationnel** : création de partenariats, d'outils communs ou de plateformes partagées ;
- **compétentiel ou culturel** : formation, sensibilisation, montée en compétences, changement de pratiques ;
- **réglementaire ou institutionnel** : adaptation de cadres réglementaires, normatifs ou de pratiques administratives favorisant la circularité.

Un projet structurant n'est **pas un simple projet de recherche et développement isolé**, un investissement interne sans effet externe ou encore un projet trop local.

Par **policy mix, on entend l'ensemble des leviers et instruments d'action publique mobilisables pour soutenir la transition circulaire des entreprises wallonnes. Boost4Circularity vise à activer, de manière coordonnée, les outils de financement, réglementaires, de formation, d'accompagnement ou d'innovation disponibles au niveau régional, fédéral ou européen, afin d'appuyer les projets structurants sélectionnés.*

Compte tenu de la transversalité des politiques publiques concernées et de l'évolution rapide des cadres réglementaires, technologiques et économiques, il n'est pas possible d'établir une liste totalement exhaustive des leviers mobilisables. La liste ci-dessous reprend donc les leviers principaux actuellement identifiés, tout en laissant la possibilité d'en intégrer d'autres selon les besoins spécifiques des projets.

Principaux leviers du policy mix :

- les normes et réglementations, à simplifier et adapter pour lever les freins
- le financement et l'accompagnement
- l'innovation, les cleantech et le numérique
- l'emploi et les compétences
- l'Europe et l'internationalisation, pour inscrire les projets structurants dans des programmes et réseaux européens (Horizon Europe, Interreg, etc.) et favoriser l'exportation de solutions circulaires
- Les marchés publics
- l'aménagement du territoire et les infrastructures (zones d'activités, hubs de circularité, partage d'infrastructures, plateformes logistiques)
- la communication et la sensibilisation

Le projet devra obligatoirement **s'inscrire dans minimum une des filières prioritaires de CW 2.0**. Les projets devront contribuer à renforcer les dynamiques circulaires portées par la filière concernée :

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

- **Métaux et matières critiques**

La filière « métaux et matières critiques » vise à développer en Wallonie une capacité industrielle circulaire capable de recycler, transformer et substituer les métaux et matériaux essentiels à des secteurs stratégiques tels que la transition énergétique, le numérique, l'aéronautique, le spatial ou la défense. Elle couvre à la fois les métaux utilisés par l'industrie et les matières premières critiques et stratégiques identifiées par l'Union européenne¹, dont la disponibilité est déterminante pour l'autonomie stratégique et la souveraineté industrielle européenne.

En valorisant les ressources locales - métaux secondaires, gisements urbains -, en renforçant les hubs régionaux de recyclage et en créant des synergies industrielles optimisant les flux de matières, la filière contribue à la fois à la compétitivité des entreprises wallonnes et à la sécurisation des chaînes de valeur critiques.

- **Chimie (en ce compris les plastiques)**

La filière « chimie » vise à réorienter la chimie wallonne vers des modèles circulaires et bas carbone, en développant des procédés de recyclage avancés, la substitution des ressources fossiles par des intrants biosourcés et la valorisation des flux industriels. Elle encourage la mise en place de symbioses industrielles (matières, chaleur, énergie), le recyclage des plastiques complexes et solvants, l'optimisation des procédés grâce au numérique et à l'IA, ainsi que le développement de plateformes mutualisées de production. En renforçant la circularité des ressources et la réduction de la dépendance aux intrants fossiles importés, la filière contribue directement à l'autonomie stratégique de la Wallonie et à la compétitivité du tissu industriel face aux transitions réglementaires et technologiques européennes.

- **Construction**

La filière « construction » vise à accélérer la transition vers un bâti circulaire en Wallonie en réduisant les déchets, en développant le réemploi des matériaux et en renforçant l'écoconception. Elle s'appuie sur des chaînes de valeur locales pour le réemploi et le recyclage, la traçabilité des matériaux et le déploiement de chantiers circulaires. Les priorités portent sur la création de hubs territoriaux de déconstruction sélective et la montée en compétences des entreprises, afin de faire de la circularité un standard du secteur et de renforcer le positionnement européen des solutions wallonnes.

Cette évolution renforce la compétitivité des acteurs wallons et contribue à réduire la dépendance aux matériaux importés, améliorant ainsi l'autonomie stratégique de la filière.

¹https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/raw-materials/areas-specific-interest/critical-raw-materials_en

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

- **Agroalimentaire / biobasé / eau**

La filière « agroalimentaire, biobasé et eau » vise à renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience des systèmes de production en valorisant les coproduits agricoles et agroalimentaires, en réduisant les pertes et le gaspillage, et en bouclant les flux de matière, d'eau et d'énergie. Elle s'appuie sur le développement de nouveaux bio-ingrédients, fertilisants et biomatériaux, la mutualisation d'infrastructures de transformation et de stockage, ainsi que sur la digitalisation des chaînes de valeur. L'eau constitue un flux transversal clé, avec des actions ciblant la réduction des prélèvements, la réutilisation des eaux traitées et la récupération d'énergie et de nutriments. En s'orientant vers des modèles plus sobres en intrants et fondés sur la circularité, la filière renforce l'autonomie stratégique des systèmes agroalimentaires, biobasés et liés à l'eau, tout en améliorant leur compétitivité à l'échelle européenne et internationale.

Les projets liés au textile sont recevables dès lors qu'ils s'inscrivent explicitement dans l'une des 4 filières prioritaires.

Il est tout à fait possible que le projet remis concerne plusieurs filières ou qu'il ait un rayonnement plus transversal plutôt que lié à un secteur spécifique. Le dossier reste potentiellement éligible mais il est tout de même demandé de pouvoir le rattacher à l'une des 4 filières principales avec laquelle le projet semble avoir le plus de connexion.

Les projets les plus structurants devront être de véritables **démonstrateurs industriels**, ils joueront un rôle d'accélérateurs. Ils viseront la massification des initiatives, la relocalisation de segments industriels, la création d'emplois durables et la montée en compétences des travailleurs. Ils serviront également de laboratoires d'apprentissage collectif, dont les enseignements alimenteront en continu les actions transversales et les dispositifs publics. En favorisant la coopération entre acteurs et la visibilité européenne de l'écosystème wallon, ces projets structurants contribueront à la massification des pratiques circulaires pour une meilleure compétitivité des filières.

4. Qui peut participer ?

Boost4Circularity est destiné aux **entreprises ayant un siège d'exploitation en Wallonie**. Une **entreprise seule** peut candidater ou un **consortium** peut déposer un projet commun. Dans le cas d'un consortium, le porteur de projet doit **impérativement être une entreprise (ayant un siège d'exploitation en Wallonie)**.

Le porteur de projet peut, lorsque cela renforce le caractère structurant du projet, associer des partenaires de nature différente : entreprises, ASBL, acteurs publics (Agences de développement économique/territorial, Inter-communales, pôles, clusters, centres de recherche, pouvoirs locaux, Universités, Hautes Ecoles, etc). Cela peut inclure, par exemple, la mutualisation de moyens, la diffusion des résultats, la montée en compétences, ou encore la levée de freins au développement de la filière.

Le partenariat doit néanmoins rester équilibré, de manière à **préserver la finalité économique et entrepreneuriale du dispositif** ; la composition du consortium ne peut pas faire prédominer les acteurs publics, parapublics ou plus largement non économiques, sur les entreprises.

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

Des partenaires situés hors Wallonie peuvent également être associés, pour autant que le centre de gravité du projet, ses activités principales et ses retombées majeures demeurent en Wallonie. Cette ouverture vise à encourager l'intégration des chaînes de valeur ainsi que des coopérations interrégionales ou européennes, lorsqu'elles renforcent le caractère structurant du projet (mutualisation, diffusion, montée en compétences, levée de freins, etc.).

La constitution et la gestion du partenariat relèvent de la responsabilité du porteur de projet. Circular Wallonia ne fournit pas de convention de partenariat type. Les partenaires mentionnés dans le dossier doivent être informés de leur implication dans la démarche. La Région wallonne peut, lorsque cela apparaît nécessaire au regard de la nature du projet ou du consortium, demander tout document attestant de l'engagement des principaux partenaires (lettre d'engagement, accord de consortium, convention existante ou tout document équivalent).

5. Critères d'éligibilité et d'évaluation

Les projets doivent remplir les critères d'éligibilité suivant :

Critère	Exigence / Description
Filière prioritaire	Le projet doit concerner au moins une des quatre filières de Circular Wallonia 2.0 : Métaux et matières critiques, Construction, Chimie, Agroalimentaire/biobasé/eau.
Portage	Porté par au minimum une entreprise ayant un siège d'exploitation en Wallonie (n° d'entreprise, site, activité)
Dimension circulaire	Le caractère circulaire doit être démontré à travers une ou plusieurs dimensions suivantes : écoconception, allongement de la durée de vie, réemploi/réutilisation, recyclage, symbioses industrielles, nouveaux modèles économiques circulaires, substitution durable. <u>Non-recevabilité</u> : projets limités à la seule efficacité énergétique ou à la valorisation énergétique, et projets se réduisant à une mise en conformité réglementaire sans dimension circulaire transformative.
Horizon temporel	Mise en œuvre dans un délai de 6 à 36 mois . Le projet doit être activable rapidement, avec un calendrier clair et des jalons opérationnels. Le niveau de maturité technologique du projet sera notamment pris en compte.
Leviers mobilisés	Activation de plusieurs leviers du policy mix* régional (RD&I, financement, formation, marchés publics, internationalisation, numérique...). Le projet ne peut se limiter à un seul obstacle isolé.
Impact sectoriel	La solution doit être réplicable ou démontrer un impact structurant sur les pratiques d'un secteur, contribuant à la transition vers l'économie circulaire. Les preuves de concept ne sont pas éligibles.

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

Chaque proposition qui aura passé les critères d'éligibilité se verra ensuite évaluée sur base des critères d'analyse suivants :

Axe d'évaluation	Contenu	Pondération
Effet structurant et systémique	Reconfiguration de la filière, mutualisation de ressources, massification de flux, relocalisation d'activités, création de nouvelles chaînes de valeur. La participation (qu'elle soit porteuse ou partenaire) de TPE/PME est considérée comme un atout.	30/100
Impact territorial et sectoriel	Effet sur un bassin économique ou sur l'ensemble de la filière, ampleur de la diffusion, ancrage régional, création d'emplois, cohésion territoriale.	20/100
Viabilité et impact économique	Création de valeur et d'emplois, caractère innovant, contribution à la compétitivité et à la résilience, crédibilité du modèle économique et du plan de financement.	20/100
Maturité et faisabilité	Niveau technologique/organisationnel (TRL $\geq$ 5–6 si applicable), capacité du consortium, plan de travail clair et échéancier réaliste.	20/100
Gouvernance et suivi	Présence d'objectifs mesurables, dispositif de pilotage, indicateurs de performance et engagement de partage d'expériences.	10/100

6. Que se passe-t-il après la soumission ?

À l'issue du dépôt d'une manifestation d'intérêt, les projets suivent un parcours articulé en plusieurs étapes.

Etape 1 : Analyse des dossiers de candidature (octobre – novembre 2026)

Etape 2 : Information des porteurs de projet de leur sélection ou non sélection (décembre 2026)

En cas de sélection du projet :

Étape 3 : Désignation d'un référent dédié au sein de la Cellule Circular Wallonia (décembre 2026)

Etape 4 : Atelier de portage et de structuration (janvier 2027)

À ce stade, un atelier de portage et de structuration est organisé avec le porteur ou le consortium, le référent Circular Wallonia et les principaux organismes publics concernés par les leviers du policy mix.

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

Cet atelier a pour objectifs :

- de co-construire un plan de portage du projet, précisant les leviers à activer, les responsabilités, les jalons et le calendrier ;
- de définir un jeu d'indicateurs de suivi (KPI), communs aux autres projets sélectionnés et spécifiques au projet, permettant d'en suivre les résultats et les impacts.

Étape 5 : Lancement du mécanisme d'appui

Sur base du plan de portage et des indicateurs définis, le projet entre dans une phase d'appui opérationnel, avec une mobilisation coordonnée des leviers identifiés.

7. KPI, reporting et engagement

Les projets structurants accompagnés dans le cadre de Boost4Circularity font l'objet d'un cadre commun de suivi et d'indicateurs visant à apprécier leur caractère structurant, leur contribution aux filières prioritaires et leur effet d'entraînement, dans une logique proportionnée et orientée résultats.

Le référentiel détaillé des indicateurs figure en annexe du présent vademecum.

Ce référentiel rassemble tous les indicateurs qui seront compilés tout au long de l'accompagnement des projets structurants retenus. Il est fourni en annexe du vademecum à titre indicatif. La majorité de ces indicateurs seront évalués par le référent de la Cellule de coordination de Circular Wallonia. Dans une logique de simplification administrative, seuls un nombre limité d'indicateurs seront à compléter par le porteur de projet.

Une communication publique annuelle rendra compte des résultats, en accord avec les parties prenantes, intégrée au reporting global de Circular Wallonia 2.0. Chaque projet produira également un retour d'expérience partagé au sein des filières, afin d'alimenter la courbe d'apprentissage collective et d'adapter en continu les pistes d'intervention par filière et les instruments publics. Les informations destinées à être diffusées publiquement seront préalablement identifiées avec le porteur. Les données couvertes par le secret des affaires, un droit de propriété intellectuelle ou une obligation de confidentialité ne seront pas publiées sans son accord.

Le Service public de Wallonie attend des projets sélectionnés une participation active. Les projets lauréats s'engagent, par le simple fait de déposer leur candidature, à :

- Désigner un coordinateur de projet disposant du temps et des compétences nécessaires pour mener à bien cette mission ;
- Suivre le mécanisme d'appui sur toute sa durée, en participant aux réunions et activités définies d'un commun accord ;
- Décrire clairement les obstacles rencontrés et les solutions mises en place, si applicable. Partager, de manière transparente, avec l'équipe d'appui les informations nécessaires à la réalisation de cette mission (modèle d'économie circulaire, enjeux du projet, contraintes opérationnelles, etc.) ;

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

- Mettre à disposition du Service public de Wallonie les informations non-confidentielles pertinentes (indicateurs, facteurs de succès, difficultés rencontrées, etc.) afin de capitaliser sur les enseignements du parcours d'appui et de les partager avec d'autres entreprises à travers du matériel pédagogique diffusé publiquement. Il est important de souligner que l'objectif final réside dans le développement d'une approche répliquable au bénéfice de l'ensemble de la Région wallonne.
- Devenir ambassadeur de la démarche en acceptant notamment de fournir des informations sur le projet pour être relayées via les canaux de communication de Circular Wallonia, ou de présenter son projet/sa problématique lors d'événements organisés par le Service public de Wallonie. Ceci sera fait en concertation avec le porteur du projet, en respectant les aspects confidentiels de celui-ci.
- Participer aux mesures prises pour évaluer le dispositif d'appui.

8. Modalités pratiques

Modalité de dépôt :

Les porteurs de projets **éligibles** sont invités à soumettre leur formulaire de candidature impérativement pour le **12 octobre 2026** à 13H via « [Mon Espace](#) ».

Le remplissage du formulaire en ligne se fait via le guichet en ligne de la Wallonie « Mon Espace », accessible à partir de l'url ci-dessus.

Pour introduire un dossier, vous devrez suivre les étapes suivantes :

1. Identifiez-vous à la plateforme sécurisée Mon Espace :

- Soit à l'aide de votre carte d'identité électronique et un lecteur de carte

- Soit via l'application « It's me »

- Soit avec un code de sécurité unique envoyé par SMS

2. Une fois identifié, cliquez sur « Espace Professionnel » puis sélectionnez l'entreprise pour laquelle vous introduisez la demande

3. Suivez ensuite les indications qui vous sont présentées pour remplir le formulaire en ligne et soumettre votre dossier

Toute la documentation relative à cette procédure se retrouve sous le bouton « Centre d'aide » en bas à droite de Mon Espace (<https://monespace.wallonie.be>)

La candidature se fait uniquement et obligatoirement **en ligne via Mon espace**.

Aucune version (PDF, Word) ou autre voie de dépôt (ex : via l'adresse mail générique) ne sera prise en compte et jugée recevable dans le cadre de cette 2^e édition.

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

Une version électronique du **formulaire de soumission** est téléchargeable (en version Word et PDF) [sur le site Internet de Circular Wallonia](#). Ces versions permettent de consulter en amont le formulaire à compléter afin de faciliter le pré-remplissage par le porteur du dossier en ligne.

Les documents dûment complétés seront transmis via la plateforme en ligne « Mon Espace » avant le **12 octobre 2026 à 13H**.

Vous recevrez un e-mail automatique d'accusé de réception dès que votre dossier aura été enregistré sur Mon Espace.

Seuls les dossiers soumis et enregistrés dans Mon Espace avant la date et l'heure de clôture seront pris en considération. Après la clôture, la Région pourra solliciter des clarifications ou des compléments portant sur des informations déjà présentes dans le dossier. Ces compléments ne pourront pas modifier substantiellement le projet, ajouter un nouveau partenaire déterminant ou remédier à l'absence d'une condition d'éligibilité à la date de clôture.

Le dossier de candidature :

- Date de clôture de manifestation d'intérêt : **12 octobre 2026 à 13H**
- Format de soumission : la candidature est introduite exclusivement via le formulaire en ligne disponible sur [Mon Espace](#).
- Langue : le dossier doit être soumis en français
- Volume attendu : le formulaire vise une présentation synthétique du projet, les porteurs sont invités à privilégier la clarté et la pertinence des informations fournies.
- Contact et information : L'adresse mail economiecirculaire@spw.wallonie.be est mise à disposition pour toute question relative à l'appel ou au dépôt d'une manifestation d'intérêt. **Pour toute prise de contact**, il est demandé d'utiliser la mention obligatoire "Boost4Circularity Candidature" dans l'objet de l'email.
- Confidentialité : les informations transmises dans le cadre de l'appel sont traitées de manière confidentielle et utilisées exclusivement aux fins d'analyse et de suivi des projets.

Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie et des UAP concernées ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles »² ;

² <https://www.wallonie.be/fr/demarches/obtenir-mes-donnees-caractere-personnel-uniquement-spw>

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant au SPW Economie Emploi Recherche ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

Annexe I - Référentiel d'indicateurs (KPI) des projets structurants Boost4Circularity

Les projets structurants accompagnés dans le cadre de Boost4Circularity font l'objet d'un cadre commun de suivi et d'indicateurs visant à apprécier leur caractère structurant, leur contribution aux filières prioritaires et leur effet d'entraînement, dans une logique proportionnée et orientée résultats.

Les objectifs de ce reporting sont :

- Socle commun applicable à tous les projets structurants
- Reporting proportionné et applicable en fonction de la maturité du projet
- Combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs
- Reporting annuel et en fin d'accompagnement - Si la durée de l'accompagnement est inférieure à un an, le reporting devra être transmis à la cellule CW endéans les 30 jours suivant la fin de l'accompagnement.

Les KPI visent à mesurer :

- le caractère structurant du projet pour une filière
- le rôle moteur de l'entreprise, porteur de projet
- l'effet démonstrateur et d'entraînement
- et pas uniquement la performance du projet lui-même.

Ce référentiel rassemble tous les indicateurs qui seront compilés tout au long de l'accompagnement des projets structurants retenus.

Il est fourni en annexe du vademecum à titre indicatif.

La majorité de ces indicateurs seront évalués par le référent de la Cellule de coordination de Circular Wallonia. Dans une logique de simplification administratives, seuls un nombre limité d'indicateurs seront à compléter par le porteur de projet.

	Code KPI	Indicateur	Définition	Type	Fréquence
Structuration filière	G1	Nombre d'acteurs impliqués dans le projet ou sa dynamique	Nombre d'acteurs (entreprises, ASBL, acteurs publics, universités, centres de recherche, etc.) impliqués activement sur base d'un engagement formalisé ou opérationnel. Exemple : Partenaires du consortium, fournisseurs critiques (Matières premières / Matières secondaire par exemple), partenaires logistiques, partenaires transfrontaliers ou tout client avec lequel il y a une collaboration long terme formalisée (pas de client "one shot"), etc.	Quantitatif (nombre d'acteurs impliqués)	Annuel

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

	G2	Description du rôle des acteurs impliqués dans le projet ou sa dynamique	Identifier explicitement : - Leur rôle dans le projet ou sa dynamique (Que fait concrètement l'acteur dans le projet ?). Exemple : • porteur / co-lead : responsable de la mise en œuvre • Partenaire industriel : contribue à la production ou transformation • Partenaire commercial (client avec une relation long-terme) • Fournisseur : fournit intrants, équipements ou services clés - Leur niveau d'engagement, à savoir le degré d'implication réelle de l'acteur, indépendamment de son rôle. Exemple : • Financier : investissement direct formalisé, cofinancement • Opérationnel : ressources mobilisées (site, équipements, personnel) • Commercial : contrats, volumes sécurisés • Stratégique : positionnement dans la filière, structuration d'écosystème	Qualitatif (Lister les acteurs impliqués, leur rôle et leur niveau d'engagement)	Annuel
	G3	Maillons de la chaîne de valeur circulaire couverts directement ou influencés indirectement par le projet	Identification et Nombre de maillons effectivement couverts ou influencés par le projet : - Approvisionnement / collecte - Prétraitement / tri / préparation - Transformation / production - Distribution / logistique - Usage / consommation - Collecte post-usage - Recyclage / valorisation matière)	Quantitatif (Nombre de maillons concernés)	Annuel
	G4	Effet d'entraînement sur la filière	Identification et caractérisation des effets générés par le projet au-delà de son périmètre direct, en termes de nouveaux projets, investissements, partenariats ou structuration de filière. Exemple : - Nouveaux projets induits (ex : extension du projet, spin-off, duplication sur un autre site ou flux) - Investissements induits (ex : nouveaux équipements, capacités additionnelles, investissements tiers liés au projet) - Partenariats induits (ex : nouveaux contrats, MoU, accords commerciaux ou industriels) - Structuration de filière (ex : plateformes partagées, mutualisation d'infrastructures, nouveaux standards, mise en réseau d'acteurs)	Qualitatif	Annuel
	G5	Potentiel de réplication et de diffusion du modèle	Capacité du projet à être reproduit ou transposé (technologie, modèle d'affaires, organisation ou gouvernance) dans d'autres contextes (sites, filières, territoires), ainsi que les conditions nécessaires à cette réplication. Exemples : - Technologie / procédé (maturité, dépendances,	Qualitatif	Annuel

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

			adaptation nécessaire) - Modèle économique (business model, CAPEX, rentabilité, seuil critique, dépendance aux volumes) - Organisation / gouvernance (partenariat, structuration filière) - Chaîne de valeur / flux matière		
Maturité	M1	Progression de la maturité technologique et/ou systémique	Évolution du niveau de maturité du projet entre son état initial et son état atteint, mesurée via une échelle TRL (Technology Readiness Level) et/ou SRL (Societal Readiness Level) lorsque pertinent.	Quantitatif (Niveau de TRL / SRL initial & niveau de TRL / SRL atteint)	Annuel
	M2	Capacité industrielle cible	Capacité industrielle visée par le projet à maturité (kt/an, unités/an, etc.)	Quantitatif	Annuel
	M3	Capacité industrielle effectivement atteinte	Niveau de capacité industrielle réellement atteint par le projet au moment du reporting, exprimé en valeur absolue et en pourcentage de la capacité cible	Quantitatif	Annuel
	M4	Investissements mobilisés pour la mise à l'échelle	Montant total des investissements mobilisés pour le projet jusqu'à présent (à partir du moment où le projet a atteint un niveau de TRL 6 jusqu'au moment du reporting), en distinguant leur nature (public/privé) et leur contribution à la progression de maturité et au déploiement industriel.	Quantitatif (€, Privé/Public) Si applicable	Annuel
	M5	Mise sur le marché	Niveau d'accès effectif du projet à un débouché commercial. Exemples : - Aucun débouché identifié (pas de client ni marché clairement défini) - Débouchés cibles identifiés → marché potentiel identifié (segments, clients) - Tests / qualifications en cours (essais produits, pilotes clients, validation technique/commerciale) - Engagement commercial (contrats, lettres d'intention, accords de fourniture) - Ventes réelles (chiffre d'affaires effectif généré)	Qualitatif	Annuel
Impact économique	E1	Emplois directs liés au projet	Emplois créés ou maintenus (ETP en Wallonie, hors interim ou flexijob).	Quantitatif	Annuel
	E2	Contribution économique régionale du projet	Estimation de la contribution du projet à l'économie régionale, mesurée à travers le chiffre d'affaires généré par le projet sur l'année comptable précédente (n-1 par rapport au reporting actuel) en Wallonie.	Quantitatif (€)	Annuel

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

	E3	Effet de relocalisation et de sécurisation des flux	Contribution du projet à la relocalisation de production ou à la sécurisation d'approvisionnements en Wallonie	Qualitatif + volumes	Annuel
	E4	Effet du projet sur les PME wallonnes	Nombre de PME wallonnes bénéficiant d'un impact économique direct ou indirect lié au projet, caractérisé selon la nature du bénéfice et son niveau de concrétisation. Exemples : - Accès à un marché / client (ex : vente de produits ou services liée au projet) - Intégration dans la chaîne de valeur (ex : fournisseur, sous-traitant, partenaire opérationnel) - Accès à une infrastructure ou équipement partagé (ex : plateforme industrielle, installation mutualisée) - Montée en compétences / innovation (ex : transfert de savoir-faire, développement produit) - Développement d'activité ou diversification (ex : nouvelle ligne de produits, nouveau marché)	Quantitatif (€)	Annuel
Circularité	C1	Matières secondaires valorisées (intrants et / ou extrants)	Volumes de matières secondaires valorisées par le projet mesuré sur l'année comptable précédente (n-1 par rapport à la date du reporting), en distinguant (si applicable) les matières utilisées en entrée et / ou les matières produites en sortie, exprimés en tonnes par an (t/an).	Quantitatif (Si applicable)	Annuel
	C2	Substitution de matières vierges	Part des matières vierges évitées mesurée sur l'année comptable précédente (n-1 par rapport à la date du reporting) grâce à l'utilisation de matières secondaires dans le projet, exprimée en pourcentage par rapport à une situation de référence clairement définie. (Si applicable)	Quantitatif (Si applicable)	Annuel
	C3	Valorisation des coproduits et des flux résiduels	Part des flux résiduels ou coproduits générés sur l'année comptable précédente (n-1 par rapport à la date du reporting) par le projet qui sont valorisés, en distinguant les modes de valorisation (matière, énergie) et les flux non valorisés. (Si applicable)	Quantitatif (Si applicable)	Annuel
Policy Mix	P1	Freins identifiés	Freins techniques, réglementaires, économiques mis en évidence	Qualitatif	Annuel
	P2	Leviers activés du policy mix	Nombre et type de leviers publics mobilisés	Qualitatif	Annuel
	P3	Contributions aux agendas CW	Apports du projet aux agendas de travail filière/transversal	Qualitatif	Annuel

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

	P4	Diffusion des enseignements	Partage des résultats (workshops, guides, démonstrateurs)	Qualitatif	Annuel
--	----	-----------------------------	---	------------	--------

Les indicateurs qui seront à compléter par le porteur de projet :

	Code KPI	Indicateur	Définition	Type	Fréquence
Structuration filière	G1	Nombre d'acteurs impliqués dans le projet ou sa dynamique	Nombre d'acteurs (entreprises, ASBL, acteurs publics, universités, centres de recherche, etc.) impliqués activement sur base d'un engagement formalisé ou opérationnel. Exemple : Partenaires du consortium, fournisseurs critiques (Matières premières / Matière secondaire par exemple), partenaires logistiques, partenaires transfrontaliers ou tout client avec lequel il y a une collaboration long terme formalisée (pas de client "one shot"), etc.	Quantitatif (nombre d'acteurs impliqués)	Annuel
	G4	Effet d'entraînement sur la filière	Identification et caractérisation des effets générés par le projet au-delà de son périmètre direct, en termes de nouveaux projets, investissements, partenariats ou structuration de filière. Exemple : - Nouveaux projets induits (ex : extension du projet, spin-off, duplication sur un autre site ou flux) - Investissements induits (ex : nouveaux équipements, capacités additionnelles, investissements tiers liés au projet) - Partenariats induits (ex : nouveaux contrats, MoU, accords commerciaux ou industriels) - Structuration de filière (ex : plateformes partagées, mutualisation d'infrastructures, nouveaux standards, mise en réseau d'acteurs)	Qualitatif	Annuel
Maturité	M1	Progression de la maturité technologique et/ou systémique	Évolution du niveau de maturité du projet entre son état initial et son état atteint, mesurée via une échelle TRL (Technology Readiness Level) et/ou SRL (Societal Readiness Level) lorsque pertinent.	Quantitatif (Niveau de TRL / SRL initial & niveau de TRL / SRL atteint)	Annuel
	M2	Capacité industrielle cible	Capacité industrielle visée par le projet à maturité (kt/an, unités/an, etc.)	Quantitatif	Annuel
	M3	Capacité industrielle effectivement atteinte	Niveau de capacité industrielle réellement atteint par le projet au moment du reporting, exprimé en valeur absolue et en pourcentage de la capacité cible	Quantitatif	Annuel

Circular Wallonia 2.0 : Stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire 2025-2029

	M4	Investissements mobilisés pour la mise à l'échelle	Montant total des investissements mobilisés pour le projet jusqu'à présent (à partir du moment où le projet a atteint un niveau de TRL 6 jusqu'au moment du reporting), en distinguant leur nature (public/privé) et leur contribution à la progression de maturité et au déploiement industriel.	Quantitatif (€, Privé/Public) Si applicable	Annuel
Impact économique	E1	Emplois directs liés au projet	Emplois créés ou maintenus (ETP en Wallonie, hors interim ou flexijob).	Quantitatif	Annuel
	E2	Contribution économique régionale du projet	Estimation de la contribution du projet à l'économie régionale, mesurée à travers le chiffre d'affaires généré par le projet sur l'année comptable précédente (n-1 par rapport au reporting actuel) en Wallonie.	Quantitatif (€)	Annuel
Circularité	C1	Matières secondaires valorisées (intrants et / ou extrants)	Volumes de matières secondaires valorisées par le projet mesuré sur l'année comptable précédente (n-1 par rapport à la date du reporting), en distinguant (si applicable) les matières utilisées en entrée et / ou les matières produites en sortie, exprimés en tonnes par an (t/an).	Quantitatif (Si applicable)	Annuel
	C2	Substitution de matières vierges	Part des matières vierges évitées mesurée sur l'année comptable précédente (n-1 par rapport à la date du reporting) grâce à l'utilisation de matières secondaires dans le projet, exprimée en pourcentage par rapport à une situation de référence clairement définie. (Si applicable)	Quantitatif (Si applicable)	Annuel
	C3	Valorisation des coproduits et des flux résiduels	Part des flux résiduels ou coproduits générés sur l'année comptable précédente (n-1 par rapport à la date du reporting) par le projet qui sont valorisés, en distinguant les modes de valorisation (matière, énergie) et les flux non valorisés. (Si applicable)	Quantitatif (Si applicable)	Annuel